DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Sainghin en Weppes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/022

Objet **: Numérotation d'appartements - 5 Place du Général de Gaulle**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPES,
Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.28,
Vu la demande de Madame LABEY Chantal en date du 06 février 2024.

CONSIDERANT, qu'il convient de numéroter des appartements situés à SAINGHIN-en-WEPPES, **5 Place du Général de Gaulle.**

ARRETE

Article 1 : Les appartements seront numérotés 5 Place du Général de Gaulle : Apt1, Apt2, Apt3 et Apt4.

Article 2 : Le numéro doit toujours rester facilement accessible à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à son apposition, ni dégrader ou dissimuler tout ou partie de celui apposé.

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Chef de Police Municipale sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmis à :

-M. le Préfet,
-M. le Receveur des Postes,
- Mme LABEY Chantal
-M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
-M. le Directeur du Cadastre,
-Aux archives municipales,
-Aux pétitionnaires,

POLICE MUNICIPALE ★ SAINGHIN-EN-WEPPES ★

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 06 février 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON